

Candidature du Conseil supérieur aux prix les Vivats 2013

Document de mise en candidature déposé le 25 janvier 2013

Pourquoi le public devrait voter pour le Conseil?

Organisme engagé dans la voie du développement durable, le Conseil supérieur de l'éducation a fait le choix de recourir davantage à des pratiques concrètes de gestion et d'acquisition écoresponsables. Il souhaite que ses efforts fournis pour réduire l'empreinte environnementale de la plus importante de ses activités institutionnelles, soit son assemblée plénière annuelle, puissent être reconnus de manière à inspirer d'autres organisations publiques dont la nature de la mission est semblable à la sienne.

Description détaillée des mesures mises en place pour notre événement

Le Conseil a choisi un établissement hôtelier central, accessible en transport en commun, qui offre l'hébergement et applique des mesures environnementales, notamment un système de recyclage multimatière et des options écologiques. La majorité (95 %) des participants qui proviennent de l'extérieur de la grande région de Québec ont séjourné dans cet établissement pour éviter tout déplacement, entraînant par conséquent une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre à la source.

Les participants ont été sensibilisés au transport actif et collectif pour éviter d'avoir recours à la voiture. Sur la page extranet de l'activité ont été déposés des hyperliens vers des sites de covoiturage, de Via Rail et d'Orléans Express. Dès son arrivée à l'événement, chaque personne a été sondée sur le moyen utilisé pour son déplacement. Ainsi, il a été possible de calculer la quantité de GES attribuée au transport.

Le Conseil a pris soin d'établir avec l'établissement hôtelier un menu qui procure une alimentation saine, qui offre une option végétarienne et qui tient compte des allergies des personnes participantes, tout en favorisant des aliments locaux, de saison, biologiques et équitables.

En vue d'éliminer le plus possible les matières résiduelles, plusieurs mesures ont été prises : pichets d'eau au lieu de bouteilles individuelles; vaisselle en porcelaine réutilisable et serviettes de table en tissu; produits sans suremballage; stylos et calepins de notes mis à la disposition des personnes participantes, mais non remis systématiquement à chacune d'elle; impression papier réduite au minimum, horaire de l'assemblée imprimé à l'endos des porte-noms (89 % ont été récupérés et seront réutilisés); bacs de récupération placés aux endroits stratégiques et avec un affichage efficace, lesquels ont été pris en charge par l'hôtel par la suite.

Suivant la logique de réduction à la source, le Conseil a privilégié les échanges électroniques pour l'inscription. Les documents de référence ont été déposés sur son site extranet. Les participants ont été invités à ne pas imprimer l'ensemble des documents. Contrairement aux années précédentes, le Conseil n'a remis aucune pochette cartonnée de documentation aux participants. Les documents papier ont été conçus sans couleur et imprimés recto verso. La taille des caractères et les marges ont été réduites, sans affecter la lisibilité à l'écran. Le Conseil a utilisé un papier à contenu élevé en fibres postconsommation, sans chlore.

Les organisateurs ont annoncé les objectifs écoresponsables et les mesures réalisées sur les sites intranet et extranet du Conseil et tout au long de l'événement. Les personnes participantes ont été sensibilisées aux gestes attendus (ex. : recycler, rapporter leur porte-nom, apporter leur crayon, etc.) et elles ont été remerciées de leur collaboration et invitées à poursuivre leurs efforts. Une affiche faite de matériaux recyclables et réutilisables a été produite pour annoncer le caractère écoresponsable de l'événement et pour décrire les mesures mises en place à cette fin. Celle-ci a été placée à l'accueil.

Quels ont été les impacts environnementaux, sociaux et économiques, quantitatifs et qualitatifs, des mesures responsables mises en œuvre dans l'édition 2012 de notre événement?

La planification, la réalisation et l'évaluation de la première assemblée plénière a tenu compte des trois dimensions du développement durable. Ainsi, en limitant les émissions de GES, en utilisant efficacement les ressources renouvelables et en offrant la facilité du recyclage, le Conseil a pris en compte la considération environnementale. En favorisant la liberté d'action et l'expression individuelle, en favorisant la communication, en augmentant le sentiment d'appartenance au Conseil, c'est la dimension sociale qui a été mise en avant. Finalement, en ce qui a trait à la dimension économique, le Conseil a privilégié l'achat de produits locaux et a porté une attention particulière à la réduction des restes alimentaires en évaluant de façon précise la quantité de repas à servir.

À l'examen du bilan de cette activité, le Conseil a décidé que la prochaine édition de l'assemblée plénière annuelle sera de nouveau tenue sous le sceau de l'écoresponsabilité. Certaines des actions prises à cette occasion seront appliquées à d'autres activités du Conseil, notamment les réunions mensuelles habituelles.

En quoi ces mesures sont-elles novatrices?

En soi, de par la nature particulière du Conseil et de ses activités de consultation, de réunions et de diffusion, les mesures entreprises représentent un pas important en matière de développement durable. Le Conseil entend d'ailleurs poursuivre sa réflexion et même l'accentuer au cours des prochaines années afin de minimiser l'impact de ses opérations sur l'environnement.

Quelles sont les difficultés que nous avons rencontrées dans l'application de ces mesures et comment avons-nous réussi à les surmonter?

Les principales difficultés ont essentiellement eu trait à l'appropriation des concepts écoresponsables. En effet, comme il s'agit d'un premier pas en ce sens pour le Conseil, les organisateurs ont dû faire des recherches et mener des consultations pour définir des objectifs spécifiques, stimulants et réalistes. Cette première étape a conduit au dépôt d'une proposition de travail au comité de direction du Conseil, laquelle a été reçue avec enthousiasme et a obtenu l'adhésion de tous les participants ainsi que des fournisseurs.

Un suivi attentif a été fait à chacune des étapes logistiques avec l'établissement hôtelier pour optimiser le choix des mesures, notamment quant à la gestion des matières résiduelles et de l'alimentation. Dans quelques situations, le Conseil a dû imposer certains changements. À titre d'exemple, l'hôtel a l'habitude de distribuer systématiquement un stylo et un calepin à chaque participant. Les organisateurs ont plutôt décidé de conserver ce matériel à la table d'inscription et d'en remettre sur demande seulement. Par ailleurs, le Conseil a exigé de l'hôtel qu'il retire les grandes serviettes à main en papier habituellement utilisées, pour les remplacer par des serviettes en papier recyclé plus petites.

Dans la composition de ses différentes instances, le Conseil cherche notamment à s'assurer d'une représentation de toutes les régions du Québec. Comme le Conseil n'a pas la capacité d'intervenir quant aux moyens de transport utilisés et accessibles dans chaque région (ex. Îles-de-la-Madeleine, Abitibi), il a donc opté pour la sensibilisation afin de réduire l'impact des déplacements sur l'environnement. C'est ainsi qu'au moment de l'invitation, les organisateurs ont invité les participants à privilégier un moyen de transport écoresponsable. Les coordonnées de différents organismes de covoiturage ont d'ailleurs été placées en référence dans l'invitation.

Comme les communications avec les participants génèrent habituellement beaucoup de papier, il a fallu convenir d'approches nouvelles afin de réduire les conséquences pour l'environnement à la source. Ainsi, toutes les communications ont été faites de façon électronique et le Conseil a porté une attention accrue à l'utilisation efficace de son extranet. À titre d'exemple, il a été convenu de ne plus remettre de pochettes cartonnées à chacun des participants.

Si l'événement a été classifié selon la Norme en gestion responsable d'événement, quel est le niveau atteint?

Le Conseil supérieur de l'éducation n'a pas fait de demande de classification pour son assemblée plénière 2012. Le Conseil a cependant confié à la personne responsable de cette activité, qui exerce par ailleurs la fonction de responsable des communications, le mandat de poursuivre sa formation sur les concepts de base de l'écoresponsabilité pour mieux comprendre les implications de cette norme.